

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'Hospice général adapte son dispositif d'accueil à la remontée du nombre de requérants d'asile

*(Genève, le 11 novembre 2008)*

**La hausse du nombre d'arrivées de requérants d'asile en Suisse amène l'Hospice général à adapter son dispositif d'hébergement. Si le rythme actuel se maintient, des mesures complémentaires devront être envisagées début 2009.**

Chargé d'accueillir 5,6 % des personnes demandant l'asile en Suisse, Genève fait face depuis l'été à une remontée du nombre des arrivées de requérants. Avec 681 arrivées de janvier à septembre, la hausse est de 48% par rapport à la période équivalente de 2007. Le total des personnes prises en charge par l'Aide aux requérants d'asile (ARA) de l'Hospice général était passé de 5100 personnes en 2002 à 3975 à la fin 2007.

Face à cette situation, l'Hospice général a pris des mesures de réaménagement du centre de premier accueil d'Anières, où des lits ont été ajoutés. Des travaux sont entrepris dans d'autres foyers pour utiliser pleinement l'infrastructure. Davantage de requérants doivent partager des chambres. En outre, un certain nombre de personnes vivant encore dans des centres collectifs et ayant obtenu une régularisation de leur statut par un permis B ont été transférées dans un des bâtiments du centre des Tattes afin de libérer des places.

Alors que d'autres cantons sont contraints de loger de nouveaux arrivants dans des abris de protection civile, l'Hospice général pourra faire face à une hausse durant quelques mois encore. Il envisage des mesures complémentaires pour le cas où le rythme des arrivées se maintiendrait en 2009.

Cette remontée du nombre de requérants d'asile intervient au moment où l'Hospice général met en place une nouvelle organisation de leur prise en charge. Le « modèle évolutif » lancé en avril 2008 vise à amener les requérants à l'autonomie la plus grande possible à travers un processus qui passe par un accueil centré sur la socialisation, puis par des mesures d'insertion. Le type d'hébergement varie en fonction du degré d'autonomie, le parcours menant des foyers avec encadrement aux logements individuels mis à disposition par l'Hospice général.

A la suite de la régularisation d'un nombre important de personnes bénéficiant de ce type d'hébergement, l'Hospice général a entrepris des démarches afin que leurs appartements soient mis à disposition des requérants atteignant l'autonomie. Dans un contexte d'augmentation des arrivées de requérants d'asile, l'Hospice général tient à éviter que la question du logement ne déséquilibre l'organisation mise en place en faveur des nouveaux arrivants.

#### **Nouveau directeur de l'Aide aux requérants d'asile et des Etablissements de l'Hospice général**

Un nouveau directeur de l'Aide aux requérants d'asile et des établissements de l'Hospice général est entré en fonction le 1<sup>er</sup> octobre en la personne de M. Balthasar Staehelin. Né il y a 44 ans à Bâle, M. Balthasar Staehelin a suivi des études d'histoire avant de consacrer l'essentiel de son parcours professionnel au CICR. Il était directeur adjoint des opérations

après avoir occupé plusieurs postes sur le terrain au Moyen-Orient, en Afrique et dans les Balkans ainsi qu'au siège à Genève. M. Balthasar Staehelin remplace M. Jean-Luc Galetto, 60 ans, qui a fait valoir son droit à la retraite anticipée après dix ans passés à la tête de l'Aide aux requérants d'asile et des Etablissements. L'Hospice général exprime sa gratitude à M. Jean-Luc Galetto pour son engagement sans faille en faveur de l'institution et de ses bénéficiaires.

Pour tout complément d'information : Balthasar Staehelin, directeur de l'ARA et des Etablissements, tél. 022 420 52 74 ; balthasar.staehelin@hospicegeneral.ch

**Ce communiqué de presse se trouve sur la page d'accueil du site Internet de l'Hospice général : [www.hospicegeneral.ch](http://www.hospicegeneral.ch)**